



COMMUNE D'AUSSONNE

EXTRAIT N° 53/14

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REÇU  
24 JUIN 2014  
PREFECTURE de la Hte-GARONNE

Nombre de conseillers :

En exercice : 29    Présents : 25    Votants : 29    Procurations : 04

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le : 24 JUIN 2014

Affiché le :

L'An deux mille quatorze, le vingt juin, le Conseil Municipal de la Commune d'AUSSONNE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie conformément à l'article 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

DATE DE LA CONVOCATION : 13 juin 2014

**PRÉSENTS** : Mmes et MM., MAUREL, SANCHEZ, CANEZIN, LLOUBERES, BEUILLE, LIAN, ZAMBONI, CASTAING, AUDIGUIER, LASSALLE, ANDUZE, MALBEC, BERNES, SCHINTONE, BENHADJ, JOUSSEAUME, FIEVRE, RAYMOND, RIGAUD, MARQUIER, LE GUIRIEC, SEIB-TAUPIN, GIOIA-MASSOT, LACLAU, SUZE.

**PROCURATIONS**

|              |   |                  |
|--------------|---|------------------|
| Mme GONZALEZ | à | Mme LIAN         |
| M. FERTE     | à | Mme SUZE         |
| M. SALAÛN    | à | M. LACLAU        |
| M. ANGO      | à | Mme GIOIA-MASSOT |

**SECRETARE** : Mme FIEVRE a été élue Secrétaire de séance à l'unanimité.

**OBJET : FINANCES - Projet de construction du groupe scolaire Louise Michel - Demande de subvention**

Madame le Maire rappelle la délibération N°43/14 par laquelle les membres du Conseil Municipal avaient approuvé l'Avant-Projet Détaillé (APD) des travaux de construction du groupe scolaire Louise Michel comprenant notamment une école de 16 classes et un restaurant scolaire pour un coût total de 4 968 000 € HT.

Madame le Maire indique que compte-tenu de l'avancement du dossier, il convient de solliciter les partenaires financiers de la Commune.

Madame le Maire propose donc aux membres du Conseil Municipal de solliciter le Conseil Général et la Caisse d'Allocations Familiales pour aider la Commune dans cet investissement structurant.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE, à l'unanimité :**

- De solliciter une subvention auprès du Conseil Général et de la Caisse d'Allocations Familiales pour aider la Commune dans cet investissement structurant.

*Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.*

Aussonne, le 23 juin 2014

Le Maire,

Lysiane MAUREL

